

RAPPORT N° 437 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 28 AVRIL 2024

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 20 au 27 avril 2024 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Cibitoke, Gitega et Rumonge.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la journée de samedi 20 avril 2024, vers 11 heures, des cultivateurs ont découvert le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Bernard Harushamagara, âgé de 60 ans, sur la sous-colline de Mbaza-Miduha de la colline de Rukana 2, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de Bernard Harushamagara gisait dans une mare de sang et présentait des blessures sur la tête qui montrent qu'il a été assassiné à coups de gourdins par des personnes non encore identifiées.

Des sources en provenance de sa famille ont précisé que Bernard Harushamagara avait passé la soirée de vendredi dans un bistro de la localité et qu'il a été assassiné sur son chemin de retour à son domicile.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance de cas d'assassinats de personnes ciblées en province de Cibitoke. Elle demande une enquête minutieuse et approfondie pour identifier les auteurs de ce crime odieux et les punir conformément à la loi.

- Dans la matinée de mardi 23 avril 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé pendu sur un arbre sur la colline de Korane de la commune de Giheta, en province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, le corps tout nu du défunt, âgé d'une quarantaine d'années, était pendu à l'aide d'une corde faite en moustiquaire, à une dizaine de mètres de la route nationale n°2 (RN2), non loin du chef-lieu de la commune.

Les mêmes sources ont précisé que des habits et chaussures brûlés de la victime ont été remarqués au pied de l'arbre sur lequel le corps était suspendu. Des habitants de la localité estiment que la victime a été tuée ailleurs et que son corps a été pendu à cet endroit pour simuler un suicide et ainsi fausser les pistes d'une enquête subséquente.

SOS-Torture Burundi demande à la police locale d'ouvrir une enquête pour l'identification de la victime et des auteurs du crime en vue d'être traduits en justice et punis conformément à la loi.

- Dans l'après-midi de mardi 23 avril 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié, âgé d'une quarantaine d'années, a été découvert sur la rive de la rivière Murembwe, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime était tout nu et avait commencé à se décomposer. Il a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration locale sans attendre l'ouverture d'une enquête pour l'identification de la victime et des circonstances de sa mort.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.